

## Centre Financier de Marseille :

# **EXCELLO...suite : La bourse d'emploi !**

Nous avons été reçus le 28 janvier 2016, le jour de la clôture de la bourse d'emploi ■ Bien que les informations ne soient pas définitives nous avons pu recueillir un certain nombre de pistes ■ 92 personnes ont déposé une ou plusieurs candidatures, des agents du périmètre EXCELLO bien sûr, mais aussi 2 agents de SGE (*Service Gestion Entreprise*), 1 agent du SDEV (*Service Développement*) et 13 de SC (*Services Clients*)...

### **Résultats :**

- ↳ Service Succession 65 candidats pour 45 postes offerts.
- ↳ Service Recouvrement 20 candidats pour 4 postes offerts.
- ↳ Service Client 2 candidats pour 12 postes offerts !!!
- ↳ Agence Succession 22 candidats pour 19 postes offerts.
- ↳ Archivage 6 candidats pour 1 poste offert ...



### **Calendrier :**

Les entretiens préalables aux affectations auront lieu en février. Un comité emploi d'affectation des cadres se tiendra le 08 février 2016. Pour les agents un comité emploi le 29 février 2016 déterminera l'affectation au service Succession de la dizaine de personnes qui intégreront la 1<sup>ère</sup> session de formation le 21 mars.

Un autre comité mi-mars déterminera le reste des affectations, une 2<sup>ème</sup> session de formation Succession débutera fin août 2016.

Une nouvelle bourse d'emploi sera mise en place en avril 2016. Elle intégrera des postes qui pourraient se libérer à la suite des 1<sup>ers</sup> mouvements, en particulier aux Succ et au Risque. Le service Réclamation cèdera à Montpellier les activités des départements 04, 05 et 84 en mai et fin juin 2016, les activités du 13.

Nous notons que de nombreux agents ne se sont pas déterminés en faisant acte de candidature ou en manifestant leur décision de départ en retraite ou TPAS.

### **L'accompagnement: prime à géométrie variable !!!**

Les primes de mobilité évoluent en fonction du service de départ et celui d'arrivée. Par exemple la prime d'accompagnement d'un agent de Réclamation qui va vers les Succ. est de 2 500 euros, 3 000 euros s'il va vers SC. Elle est de 3 000 euros pour un agent de la Prod. qui va aux Succ., de 4 000 euros s'il va vers SC....

Les agents qui ont subi plusieurs restructurations (*Multireclassé !*) bénéficieront de 500 euros supplémentaires.

Ceux qui ne changent pas de service mais voient leur activité évoluer auront 1 000 euros.

Cette prime est accordée aux agents du risque mais refusée à ceux des Succ et Moyens de Paiement qui restent sur leurs services.

Les primes sont validées après 3 mois de présence dans le nouveau service.

Une prime de 500 euros est validée en cas de mobilité choisie c'est-à-dire pour les agents qui changent de service hors cadre des restructurations.

Une « *aumône* » de 75 euros par semaine est octroyée pour les agents effectuant du tutorat. Les agents qui ne se seront pas positionnés dans un an auront une lettre de mission qui leur permettra d'attendre une affectation (*à l'issue de 3 propositions*) ou un départ à la retraite. Les termes de la mission ne semblent pas vraiment définis.

Nous avons demandé qu'une lettre détaillant toutes ces conditions soit transmise à tous les agents avant la bourse d'emploi. **Cela n'a pas été fait !!**



## **NOS CONCLUSIONS :**

- ➔ Depuis le début des négociations nous avons demandé une prime d'accompagnement et des mesures spécifiques attrayantes pour faciliter le départ des agents qui « **ferment** » leur service puis partent à la retraite ou en TPAS. **C'EST NON !!!!!**
- ➔ Comme nous le disions depuis le lancement, le projet EXCELLO se fait dans la douleur. Il est évident que de nombreux agents n'arrivent pas à se positionner, que d'autres se positionnent par défaut sur des postes où ils ne souhaitent pas aller, et, que plusieurs n'auront pas satisfaction.
- ➔ D'autre part le service SC ne fait pas recette au niveau des candidatures. De ce fait de nombreux agents SC vont se voir écartés de la bourse d'emploi puisqu'ils ne sont pas prioritaires. La Direction affirme cependant qu'une attention particulière pourra être portée à certaines candidatures !!!
- ➔ Et par-dessus tout cela, l'ombre des changements d'horaires plane et le flou demeure sur les promotions 2016.
- ➔ Les agents des services non reclassés doivent pouvoir prétendre à des changements de poste. Personne ne doit être affecté contre son gré dans un service. Des surnombres temporaires doivent être acceptés, des promos doivent être accordées en 2016, même dans les services qui vont disparaître comme la Direction s'y est engagée.



**Toutes et tous  
ensembles nous  
devons continuer à  
résister et à nous  
battre pour qu'il  
n'y ait pas de  
laissés pour  
compte dans ces  
réorientations.**